



PROCES-VERBAL N° 53/2023
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)
JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h à la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il salue la présence de M. Cédric Balmat, boursier, qui interviendra pour la présentation du budget 2024.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations/Démissions
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 52 du 08.06.2023.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Préavis n° 252/2023, relatif au budget 2024.
8. Préavis n° 253/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 206'000.- TTC pour le remplacement des pompes de recirculation des bassins biologiques, le remplacement du serveur de la STEP et les mises à niveau SCADA et GMAO.
9. Divers et propositions individuelles.

1^{er} But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. Préavis n° 254/2023, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 23'230.- des 2 projets suivants :
 - CHF 5'230.- au projet d'augmentation de la captation en eau potable en faveur de la communauté Hacienda Loma en Bolivie.
 - CHF 18'000.- au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Marovotry, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar.
11. Préavis n° 255/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous-pression sur le Chemin de la Fin à Tannay.
12. Préavis n° 256/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 105'000.- TTC pour la mise à jour du plan directeur de distribution d'eau (PDDE) des SITSE.
13. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 58 membres convoqués et 8 membres remplaçants, 39 conseillers sont présents.

- 18 membres sont excusés.
- 9 conseillers ne sont pas excusés. MM. David Owen et Omar Sharif de Commugny, M. Yves Burger de Coppet, M. Rui Martin de Founex, Mmes Tatiana Varlamova et Kristin Reynisdottir de Tannay, M. Peter Frieden de Crassier, M. Jacques Pelichet de Crans et Hadrien Jotti de La Rippe.

Tous les membres du Comité de direction sont présents.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Mutations/Démissions

M. André Fiaux annonce la démission de :

- Madame Christine Herbez de la commune de Crans à la délégation variable.
- Monsieur Cyril Herbez de la commune de Crans à la délégation variable.

Monsieur Jean-Daniel Aubry, actuellement remplaçant devient titulaire pour représenter la commune de Crans.

2 remplaçantes ont été désignées par le conseil de Crans, Madame Birgit Schleifenbaum et Madame Ulrike Richardson.

Election :

Monsieur Nicolas Ulmer de la commune de Founex est élu à la commission de Gestion en remplacement de Mme Nadine Ranieri.

3. Assermentation

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles des personnes suivantes :

Conseil intercommunal :

- Madame Birgit Schleifenbaum de la commune de Crans en qualité de remplaçante.
- Madame Ulrike Richardson de la commune de Crans en qualité de remplaçante.

Comité de direction :

- Madame Caroline Schaerer de la commune de Commugny en qualité de municipale au Comité de direction.

4. Approbation du procès-verbal n° 52 du 08.06.2023

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courriel et courrier.

2 corrections sont demandées par M. Martin Steib :

- En page 5, supprimer le tréma sur le u du nom de M. Burger
- En page 7, remplacer le l minuscule par un L majuscule du nom La Rippe.

Il est accepté tel que présenté avec 5 abstentions.

5. Communications du bureau

M. André Fiaux annonce que les documents du conseil intercommunal que nous envoyons habituellement compressés, ont été rejetés par toutes les adresses Bluewin, car trop lourds. Nous les avons donc envoyés par le biais de SwissTransfer, à tous les détenteurs d'une adresse électronique Bluewin, un outil sécurisé pour transférer les fichiers lourds durant un mois et développé par Infomaniak, un hébergeur web suisse.

Il annonce les dates des séances prévues en 2024 pour les commissions et le conseil intercommunal :

- Commissions :
 - 08.02.2024 à 20h00 (divers préavis)**
 - 18.04.2024 à 20h00 (divers préavis)**
 - 16.05.2024 à 20h00 (divers préavis et comptes 2023)**
 - 10.10.2024 à 20h00 (divers préavis et budget 2025)**
- Conseil intercommunal :
 - 07.03.2024 à 20h00 (divers préavis)**
 - 06.06.2024 à 20h00 (divers préavis et comptes 2023)**
 - 07.11.2024 à 20h00 (Divers préavis et budget 2025)**

Toutes ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation par mail ou par courrier.

6. Communication du Comité de direction

La parole est donnée au Président du Codir, M. Claude Hilfiker, qui nous fait part de l'importance des préavis présentés ce soir et principalement :

- Le préavis n° 256/2023, pour la mise à jour du plan directeur de distribution d'eau (PDDE) des SITSE, la base de notre système d'approvisionnement en eau potable. Il sera aussi la clef de voûte qui nous permettra d'avancer dans la réalisation de toute une série de projets au cours des 15 prochaines années, notamment l'interconnexion entre les SITSE et la REOGES.
- Préavis n° 254/2023, relatif à notre participation à des actions de solidarité internationales dans le domaine de la gestion des eaux en faveur de communautés locales pour leur faciliter l'accès à l'eau potable en suffisance et améliorer leurs conditions sanitaires et d'hygiène globale.

Il rappelle aussi que l'interconnexion des réseaux que nous avons avec les SIG et celui de notre partenaire la REOGES du pays de Gex est une grande force pour les SITSE, et ceci pour renforcer notre défense incendie et notre approvisionnement en eau en cas de crise.

M. Stefan Breugelmans annonce aussi les quelques préavis déjà identifiés et qui seront potentiellement présentés en 2024, à savoir :

Pour l'eau potable

- les travaux de revêtement du réservoir d'eau de Balessert,
- le remplacement de matériel à mettre en place pour l'eau potable,
- le remplacement de 2 conduites d'eau potable à Balessert (chemin de l'école internationale de la Châtaigneraie, chemin de la Grande Coudre) en parallèle des travaux réalisés par la commune de Founex,
- le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Vy-des-Mores à Commugny.

Pour l'épuration

- le remplacement de matériel à mettre en place pour de la maintenance décennale.

Pour les collecteurs

- le remplacement du collecteur qui prend en charge le cours d'eau du Merderet,
- le collecteur de la Vy-des-Mores à Commugny (chemisage),
- dans le cadre de la renaturation du Boiron à Crassier, le dévoiement du collecteur d'eaux usées dans le lit du cours d'eau.

7. Préavis n° 252/2023, relatif au budget 2024

La parole est donnée à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation du budget 2024.

Le budget 2024 prévoit un prélèvement de CHF 868'400.- provenant des fonds de réserve des différents buts, notamment :

- CHF 156'330.- du fonds de réserve divers STEP
- CHF 350'330.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs
- CHF 361'740.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

Malgré les prélèvements prévus, les fonds de réserve restent globalement confortables en particulier sur l'eau potable.

La clé de répartition des frais administratifs sur les trois buts a été ajustée. Jusqu'en 2023, 35% sont attribués à l'exploitation de la STEP, 30% aux collecteurs et 35% à l'eau potable. En 2024, la part de la STEP passera à 30%, et celle de l'eau potable à 40%. Cette modification reflète l'évolution actuelle des charges administratives.

Les excédents de charges par rapport aux revenus sont liés principalement aux points suivants :

- Le coût de l'électricité bien qu'en baisse par rapport à 2023 reste élevé par rapport aux coûts historiques ;
- La hausse des charges d'intérêts liée à la hausse des taux (hypothèse de taux à 3.5%).

En conséquence, la hausse des taux d'intérêts et l'inflation attendue pèsent sur le budget, alors que la diminution du coût de l'électricité pour les gros consommateurs devrait soulager la STEP et l'eau potable.

Le budget est divisé en 4 parties, se référer au préavis pour plus de détails :

1. Frais administratifs

Tous les frais administratifs des SITSE ont été regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465, 467 et 810.

2. Exploitation de la STEP (but principal)

Pour le but principal « exploitation de la STEP », il est prévu une utilisation de CHF 156'330.- du fonds de réserve divers STEP.

3. Exploitation de l'eau potable (1^{er} but optionnel)

Pour le 1^{er} but optionnel « exploitation eau potable », il est prévu une utilisation de CHF 361'740.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

4. Exploitation du réseau des collecteurs (2^{ème} but optionnel)

Pour le 2^{ème} but optionnel « exploitation réseau des collecteurs », il est prévu une utilisation de CHF 350'330.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 252/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

8. Préavis n° 253/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 206'000.- TTC pour le remplacement des pompes de recirculation des bassins biologiques, le remplacement du serveur de la STEP et les mises à niveau SCADA et GMAO

M. Stefan Breugelmans présente le préavis.

Pompes bassins biologiques

Il est urgent de remplacer les pompes de recirculation des bassins biologiques, car elles sont essentielles au bon fonctionnement du traitement des eaux usées. En effet, elles sont fortement altérées par l'abrasion générée par la matière en suspension contenue dans les boues, ce qui génère une baisse du débit de recirculation des boues dans les bassins biologiques et une diminution de la capacité et de la performance du traitement des eaux usées en période de pluie.

Les pompes historiquement installées en 2013, puis remplacées en 2018, doivent l'être à nouveau, car elles ne sont plus adaptées aux conditions de fonctionnement actuelles des bassins biologiques.

Nous avons donc effectué une comparaison avec un nouveau fournisseur, dont la variante des pompes proposées avec roues et parois d'usure en inox nous paraît mieux adaptée, contrairement au fournisseur historique. Bien que l'opération de changement de pompes soit globalement plus onéreuse que de garder le même type de pompes, cette variante inox sera bien plus résistante à l'abrasion qu'une roue en fonte, en espérant que celles-ci tiennent plus longtemps sans opération de maintenance lourde. Un bilan pourra être fait dans 10 ans, pour savoir si la stratégie s'est révélée gagnante.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 10 ans.

Serveurs et mise à jour du SCADA (système de supervision industrielle) et de la GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur)

La STEP possède 3 serveurs : un serveur pour les données et les sauvegardes et deux serveurs pour le système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) afin de suivre le fonctionnement en temps réel de la STEP. Pour planifier la maintenance de la STEP, celle-ci bénéficie également d'un logiciel de gestion de la maintenance assisté par ordinateur (GMAO).

Les serveurs, l'application SCADA et la GMAO datent de 2013 et arriveront à plus de 10 ans de vie en 2024. De plus, l'application et les logiciels installés n'ont plus de support informatique. Ce matériel est identifié par nos prestataires informatiques comme un point faible de notre système d'exploitation et il est nécessaire de les remplacer.

Il est à noter que cette opération aura lieu de manière récurrente au moins une fois tous les 10 ans.

Le montant final de ces travaux sera amorti sur une durée maximale de 10 ans.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis et celle de la commission des travaux est lue par M. Antoine Dändliker de la commune de La Rippe.

La discussion est ouverte :

M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny relève une erreur sur le rapport de la commission des travaux qui recommande d'autoriser le Comité de direction d'amortir le montant du préavis sur une durée de 30 ans maximum, alors qu'il est fixé sur une durée de 10 ans maximum.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 253/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler.

1^{er} but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. Préavis n° 254/2023, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 23'230.- des 2 projets suivants :

- CHF 5'230.- au projet d'augmentation de la captation en eau potable en faveur de la communauté Hacienda Loma en Bolivie.
 - CHF 18'000.- au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Marovotry, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar.
-

Les projets sont présentés par M. Claude Hilfiker.

Il relève que ce financement sert au nouveau projet d'une association déjà subventionnée, ainsi qu'à une nouvelle association. Il rappelle aussi que les projets que nous soutenons qui portent principalement sur des projets de réhabilitation ou de nouvelles installations servant au captage de sources, sont d'une grande importance pour soutenir des populations moins chanceuses que nous, et puissent vivre dans des conditions décentes.

Il relève aussi que la mise en place d'un système de gestion et de structures porteuses locales est un aspect très important, pour assurer la pérennité des projets.

Objectif du projet bolivien :

Protection de l'eau

- Privilégier la consommation humaine ;
- Conservation et amélioration des sols.

Entretien, renouvellement et extension du réseau actuel

Eau pour l'irrigation et l'exploitation des animaux

- Construction de réservoirs pour capter l'eau de ruissellement de surface pendant la saison des pluies pour éviter le détournement et la perte d'une partie de l'eau destinée à la consommation humaine.

Objectif du projet malgache :

- Donner accès aux 835 villageois de Marovotry à de l'eau potable en suffisance à proximité de leur habitation ;
- D'améliorer l'hygiène globale du village ;
- De disposer d'une politique active de protection environnementale.

A noter que le fond de réserve lié au centime de l'eau se monte à ce jour à CHF 34'109.- sans compter la somme supplémentaire du centime de l'eau 2023 de +/- CHF 20'000.-.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Georges Allenbach de la commune de Founex.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 254/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité

11. Préavis n° 255/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 220'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous-pressure sur le chemin de la Fin à Tannay

M. Stefan Breugelmans, présente le projet.

Un premier tronçon de conduite d'une longueur de 400m a été changé à cet endroit (préavis 246/2023). Lors de ces travaux, il a été constaté que le reste de la conduite présente des signes de corrosion avancés, impliquant de gros risques de fuites et d'inondation du quartier.

Il s'avère judicieux de remplacer la conduite dans la continuité des travaux en cours et ainsi profiter des équipes de génie civil et des tuyauteurs sur place.

D'un point de vue financier, nous bénéficions des conditions de l'appel d'offre initial du préavis 246/2023 en économisant sur les déplacements supplémentaires.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey et celle de la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 255/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

12. Préavis n° 256/2023, relatif à une demande de crédit de CHF 105'000.- TTC pour la mise à jour du plan directeur de distribution d'eau (PDDE) des SITSE

M. Stefan Breugelmans présente le projet, tout en rappelant que légalement les distributeurs d'eau ont l'obligation d'établir un plan directeur de distribution d'eau PDDE comportant les options possibles d'amélioration et de développement du réseau.

Il doit faciliter l'exploitation du réseau dans toute situation et constituer un outil de planification pour le distributeur. Il doit être évolutif et adaptable aux modifications de l'aménagement et de l'occupation du territoire, et à celles du réseau proprement dit.

Il permet également de mettre en évidence les points faibles du réseau et proposer des solutions techniques susceptibles de les éliminer. Il définit aussi les mesures préventives et l'organisation en temps de crise de l'approvisionnement en eau potable.

Historiquement, l'élaboration du PDDE des SITSE s'est déroulée de 2010 à 2019 en tenant compte de problématiques ponctuelles, parallèlement à la digitalisation des données et à l'évolution de la directive cantonale relative au système d'information des réseaux d'eau (SIRE).

L'ensemble du PDDE a été réalisé pour les 9 communes qui ont adhéré au but optionnel de l'eau potable. Cette étude a été achevée en octobre 2018 et a été soumise pour approbation au canton, plus spécifiquement à l'Office de la consommation (OFCO) et à l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), qui avait émis quelques réserves pour la mise en place d'une part, d'une base de données sous la forme d'une géodatabase et d'autre part, le renforcement de conduites autant sur le réseau supérieur que sur le réseau inférieur afin de renforcer les conditions pour la défense incendie.

Si nous avons répondu favorablement à la création de la géodatabase, il n'en va pas de même pour les demandes de renforcement des conduites pour la défense incendie, car de nouvelles opportunités avec la REOGES sont apparues dès 2019 et des études complémentaires ont dûes être menées.

Historiquement, le partenariat avec la REOGES a été validé en juillet 2005 à travers une convention. La convention permet actuellement à la REOGES de disposer d'un droit d'eau de 6'900 m3/j, devenu insuffisant, à la suite de l'élaboration de leur schéma directeur d'alimentation en eau potable. En effet, un manque d'eau à hauteur de 5'100 m3/j a été identifié lors de fortes demandes. Dès lors, la création d'une seconde liaison SITSE-REOGES est envisagée en direction de Ferney via Grilly avec un réservoir à Mourex.

Pour les SITSE, le PDDE 2019 a identifié pour la région de Terre Sainte un besoin en eau supérieur à horizon 2040. Tout comme la REOGES, les pics de consommation pourraient être problématiques et nécessiteraient à terme une augmentation de la production sur Balessert. En complément des besoins en eau, le PDDE 2019 a identifié une faiblesse pour la défense incendie sur la zone supérieure du régime des Battantes, ce qui ne répond pas aux exigences de l'ECA pour la défense incendie.

Le Comité directeur, en collaboration avec la REOGES, a lancé une étude pour savoir si la demande de la REOGES pouvait améliorer la situation pour les deux distributeurs d'eau.

En conclusion, le présent préavis a pour but la mise à jour du PDDE 2019 en tenant compte de l'évolution du réseau, des conditions hydrauliques actuelles et de l'état des ressources depuis sa finalisation, soit :

- Le remplacement et l'extension de conduites sur la période 2018 à 2023
- Le remplacement de l'appareillage des ouvrages (réservoirs et stations de pompage)
- Les nouveaux ouvrages de captage à La Rippe
- Le développement futur du réseau SITSE et notamment la nouvelle interconnexion SITSE/REOGES.

Un fois le dossier à jour, il sera présenté à l'OFCCO et à l'ECA pour approbation.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis et celle de la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 256/2023 susmentionné est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel « eau potable »

Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux adresse ses meilleurs vœux aux délégués et déléguées pour les fêtes de fin d'année, clôt la séance à 21h15, et les invite à partager le verre de l'amitié.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :

Le Président :

La secrétaire

André Fiaux

Corinne Camilo



The image shows two handwritten signatures in blue ink. On the left is the signature of André Fiaux, and on the right is the signature of Corinne Camilo. In the center, overlapping both signatures, is a circular official stamp. The stamp contains the text 'CONSEIL' at the top, 'SITSE' in the middle, and 'INTERCOMMUNAL' at the bottom. The stamp also features a stylized graphic of a water drop or wave.

Founex, le 23.01.2024/cc